

MÉMOIRE ET HISTOIRE

JUSTICE, MÉMOIRES ET HISTOIRE : LA DIFFICILE QUÊTE D'APAISEMENT APRÈS LES CRIMES DE MASSE

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue sur Ondes Lycéennes, la webradio qui explore l'histoire autrement sur ProHistoire.fr

Aujourd'hui un nouvel épisode consacré aux liens entre justice, mémoire et histoire, et à la grande question : *comment une société peut-elle se relever après un crime de masse ?*

Un thème qui nous emmène au cœur des dilemmes auxquels sont confrontés les peuples meurtris : juger, se souvenir... et essayer de vivre ensemble à nouveau.

La justice face à l'indicible

Quand une société sort d'une guerre, d'un génocide ou d'une dictature, elle doit faire face à des violences qu'on imagine souvent impossibles à nommer.

Et pourtant, une justice doit être rendue — non pas pour effacer le traumatisme, mais pour donner un sens, une reconnaissance, une frontière entre ce qui est acceptable et ce qui ne le sera plus.

Commençons par revenir sur un moment fondateur : les procès de Nuremberg et de Tokyo, juste après la Seconde Guerre mondiale.

Pour la première fois, des dirigeants et hauts responsables sont jugés pour des crimes contre la paix, des crimes de guerre, et un crime totalement nouveau : le *crime contre l'humanité*.

Ces procès restent historiques, mais ils ont aussi leurs limites :

- Ce sont les vainqueurs qui jugent les vaincus,
- Le nombre d'accusés est faible,
- Et beaucoup de responsables échappent totalement à la justice.

Les années 1990 : la fin de l'impunité ?

Après la guerre froide, les années 1990 voient ressurgir des violences d'une ampleur extrême.

En ex-Yougoslavie, la guerre devient une guerre contre les civils : villages rasés, viols utilisés comme arme de guerre, campagnes de purification ethnique.

Le drame de Srebrenica, en 1995, où plus de 8 000 hommes et adolescents bosniaques sont exécutés, reste un traumatisme mondial.

Face à ces atrocités, l'ONU crée en 1993 le *Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*.

Pour la première fois depuis 1945, un tribunal international peut juger des crimes commis au nom d'un État, y compris des dirigeants encore au pouvoir.

Ce tribunal reconnaît officiellement les violences sexuelles comme crimes de guerre et prouve que même les plus hauts responsables — comme Slobodan Milošević — peuvent être inculpés.

Mais la justice internationale n'est pas parfaite :

- les procès sont très longs, parfois mal compris par les populations locales,
- et les tensions restent vives.

Voyons à présent un autre cas :

Le Rwanada : justice au village, justice au peuple

Le génocide des Tutsi¹, en 1994, est d'une brutalité inimaginable : environ un million de morts en trois mois.

Les tueurs sont des voisins, des collègues, parfois des membres de la même famille.

Une fois le génocide terminé, plus d'un million de personnes sont suspectées de participation.

C'est tout simplement impossible à juger avec un système classique.

Alors le Rwanda se tourne vers une solution originale : les *tribunaux gacaca*.²

Ce sont des tribunaux populaires, installés en plein air, "sur l'herbe" — c'est d'ailleurs ce que signifie *gacaca* en kinyarwanda.

Les habitants jugent eux-mêmes les accusés, écoutent les témoins, cherchent la vérité.

Entre 2005 et 2012, près de 2 millions de personnes sont jugées de cette manière.

Ces tribunaux ont permis d'identifier des charniers, de comprendre ce qui s'est passé rue par rue, maison par maison, et parfois — parfois seulement — d'entamer une forme de réconciliation.

¹ Sans *s* car le pluriel n'existe pas dans les langues parlées au Rwanda.

² prononcer Ga Tcha Tcha

Mais ces gacaca ont aussi leurs limites :

- des juges non formés, des risques de corruption, des injustices possibles,
- et parfois l'impression que la justice sert aussi un projet politique.

Peut-on vraiment réconcilier une société ?

La question centrale à se poser est : la justice suffit-elle à apaiser les mémoires ?

Et la réponse est : pas toujours.

Oui, la justice est indispensable.

Elle reconnaît les victimes, établit des faits, lutte contre le déni.

Mais elle ne guérit pas les traumatismes.

Elle n'efface pas les morts.

Et elle n'empêche pas les mémoires de s'affronter.

Certains pays ont choisi une voie nouvelle, comme l'Afrique du Sud, avec la *Commission Vérité et Réconciliation*, qui propose l'amnistie en échange de la vérité.

Pas pour punir, mais pour comprendre.

Pour conclure : entre mémoire et avenir

En fin de compte, justice, mémoire et histoire sont trois chemins complémentaires.

- La justice dit le droit.
- La mémoire dit la douleur.
- Et l'histoire essaie de comprendre.

Reconstruire une société après un crime de masse exige les trois.

Et même ensemble, ce n'est jamais simple.

Merci d'avoir écouté cet épisode d'Ondes Lycéennes.

À bientôt pour un nouveau voyage dans le passé... pour mieux comprendre notre présent.